



Université Libre de Bruxelles.

CONTROLE PHYSIQUE
(Protection des Radiations Ionisantes)

Av. F.D. Roosevelt, 50 (CPI 182)
1050 Bruxelles
Ligne directe : 02/650.20.96
Fax : 02/650.20.58
e-mail : mviste@admin.ulb.ac.be
web : <http://www.controlephysique.be>

Contrôle des contaminations H3 et/ou C14

1. Que contrôler ?

- Surfaces de travail (hottes, tables de labo, ...) en chambre chaude et/ou dans les locaux où sont manipulés les échantillons marqués
- Endroits de stockage des sources et des échantillons (réfrigérateurs, ...)
- Matériel utilisé

2. Quand contrôler ?

- En fin de manipulations et au minimum 1 fois par semaine
- Après toute manipulation mettant en œuvre une activité importante ou après toute manipulation non habituelle de ces deux isotopes
- En cas de suspicion de contamination (fiole cassée ou renversée,

3. Comment procéder ?

- Effectuer un frottis sur les surfaces à contrôler au moyen de papier absorbant (ou d'ouate hydrophile) imbibé d'alcool
- Compter le solvant du frottis en scintillation liquide
- Effectuer une mesure du bruit de fond (solvant seul et éventuellement solvant + matériau propre ayant servi au frottis)
- Les résultats de mesures mentionneront :
 - date
 - surface ou matériel contrôlé
 - résultats des mesures
 - nom de la personne qui a effectué les contrôles
- 1 exemplaire des résultats sera archivé dans le service
- 1 exemplaire des résultats sera envoyé au Service de Contrôle Physique (*)

(*) : *par courrier : Contrôle Physique – CP 182*
par mail : contrôle.physique@ulb.be